

Compte rendu de la séance du 26 mai 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Bernard VILLEMAGNE

Ordre du jour:

- Installation du Conseil municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints au Maire
- Lecture de la Charte de l'élu local

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, à la demande de M. Robert TARDY, le maire sortant et conformément à l'article L2121-18, le conseil municipal décide à la majorité absolue qu'il se réunit à huis clos.

M. Robert TARDY fait l'appel des conseillers municipaux, les déclare installés dans leur fonctions et passe la présidence à M. Henri BENIERE, le doyen d'âge.

Ce dernier a procédé à la lecture des articles L. 2122- 4, L. 2122-5 et L. 2122-7 du CGCT relatifs au mode de scrutin de l'élection du maire.

Délibérations du conseil:

Election du Maire (DE 2020 05 01)

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni, à la mairie sous la présidence de Monsieur Henri BENIERE, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Date de Convocation du conseil municipal : 18 mai 2020

Présents : MM. BACONNIER Roland, BENIERE Henri, DOBY Stéphane, DUMAS Franck, KROLL Lucile, LAGNIET Philippe, MONTEIL Marie, PIGNARD Benjamin, VERNAY Isabelle, VEY Christine, VILLEMAGNE Bernard.

Excusés : aucun

Pouvoirs : aucun

M. Bernard VILLEMAGNE a été désigné comme secrétaire de séance.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

OBJET : Election du Maire de la commune de Le Bessat

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Madame Isabelle VERNAY est candidate à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mme Isabelle VERNAY : 10 voix (dix)

– M. Henri BENIERE : 1 voix (une)

- Mme Isabelle VERNAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise dix suffrages exprimés pour Isabelle VERNAY, un suffrage exprimé pour Henri BENIERE

PROCLAME Madame Isabelle VERNAY, Maire de la commune de Le Bessat et la déclare installée
AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Maire nouvellement élu prend immédiatement ses fonctions. Il poursuit l'exécution de l'ordre du jour par la fixation du nombre d'adjoints et leur élection.

Détermination du nombre d'adjoints (DE 2020 05 02)

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle VERNAY

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Date de Convocation du conseil municipal : 18 mai 2020

Présents : MM. BACONNIER Roland, BENIERE Henri, DOBY Stéphane, DUMAS Franck, KROLL Lucile, LAGNIET Philippe, MONTEIL Marie, PIGNARD Benjamin, VERNAY Isabelle, VEY Christine, VILLEMAGNE Bernard.

Excusés :

Pouvoirs :

M. Bernard VILLEMAGNE a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

Elections des adjoints (DE 2020 05 03)

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle VERNAY

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Date de Convocation du conseil municipal : 18 mai 2020

Présents : MM. BACONNIER Roland, BENIERE Henri, DOBY Stéphane, DUMAS Franck, KROLL Lucile, LAGNIET Philippe, MONTEIL Marie, PIGNARD Benjamin, VERNAY Isabelle, VEY Christine, VILLEMAGNE Bernard.

Excusés :

Pouvoirs :

M. Bernard VILLEMAGNE a été désigné comme secrétaire de séance.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

OBJET : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à...,

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint puis les suivants. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Première adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Henri BENIERE : 10 voix (dix)

– Mme Christine VEY 1 voix (une)

- M. Henri BENIERE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Deuxième adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Christine VEY	9 voix (neuf)
- M. Philippe LAGNIET	1 voix (une)
- M. Stéphane DOBY	1 voix (une)

- Mme Christine VEY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2ème adjoint au maire et a été immédiatement installée.

Troisième adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Benjamin PIGNARD	9 voix (neuf)
- M. Philippe LAGNIET	1 voix (une)
- Mme Christine VEY	1 voix (une)

- M. Benjamin PIGNARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée de la Charte de l'élu local.

La séance est levée à 20 heures 50

Le prochain Conseil municipal est prévu le vendredi 12 juin 2020.

Affiché le 29 mai 2020

Pour extrait certifiée conforme.

Le Maire

Isabelle VERNAY

